

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2020/2726(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Critères dont l'AEMF devrait tenir compte pour déterminer si une contrepartie centrale établie dans un pays tiers présente une importance systémique ou est susceptible de présenter à l'avenir une importance systémique pour la stabilité financière de l'Union ou d'un ou de plusieurs de ses États membres Complétant <a href="#">2010/0250(COD)</a> Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		

Événements clés			
14/07/2020	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2020)04892</a>	
14/07/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
23/07/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
16/09/2020	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0215/2020</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2726(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/03520

## Portail de documentation

Document de base non législatif		<a href="#">C(2020)04892</a>	14/07/2020	EC	
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0252/2020</a>	09/09/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0215/2020</a>	16/09/2020	EP	